
Communiqué commun ETHIC/ CGT/ CFDT/ UNSA/ FSU/ Union syndicale Solidaires / CGPME/ Véolia Propreté/

mercredi, 10 mars 2010 / Frédéric Dayan

Approche commune sur la régularisation des travailleurs « sans papiers »

Au siège du mouvement ETHIC (Entreprises à Taille Humaine Indépendantes et de Croissance) se sont rencontrés le 3 mars 2010 des représentants de la CGT, de la CFDT, de l'UNSA, de la FSU, de Solidaires, de la CGPME, d'ETHIC, du Syndicat national des activités du déchet, de Véolia Propreté et d'autres entreprises. Lors de cette rencontre, ils sont arrivés à une approche commune, concrétisée par un texte commun. Il s'agissait d'établir les conditions précises et objectives d'obtention d'autorisation de travail et de séjour correspondant, pour les salariés étrangers « sans papiers » mais qui s'acquittent, de même que leurs employeurs, de leurs cotisations et impôts. Ce texte commun, soumis en priorité aujourd'hui à M. Xavier Darcos, Ministre du Travail, n'a pas vocation à prendre position sur la question de la régulation des flux migratoires en France. Il se veut pragmatique, constructif et positif. Il est souhaitable et urgent que les parties intéressées puissent rencontrer M. Xavier Darcos sur les propositions avancées. Ils appellent les différents acteurs du monde de l'entreprise à rejoindre cette démarche.

Paris, le 8 mars 2010
